

Compte rendu de la réunion de la commission cantine du 29/04/19

Présents : Chef cuisinier : Christophe Rethore- Second de cuisine : Maryse Gautier- Adjointe à la commission scolaire : Frédérique Ricou - Conseillère Municipale : Christelle Lefèvre- Parents de l'école des BV : Béjeau Cécilia, Chapeau Aude, - Parents de l'école Sainte Anne : Pineau Angel.

Excusée : Surveillance Cour : Maria Macé

Présentation et validation des menus :

Monsieur Rethore présente les menus qu'il a préparés avec Madame Gautier. Quelques changements sont proposés par les parents et validés par l'ensemble de la commission.

Les menus seront consultables sur le site de la mairie.

Organisation :

Suite à la précédente réunion, Madame Gautier et Monsieur Rethore arrivent plus tôt les jours qui nécessitent plus de préparation ou plus de pluche.

Comme tous les ans, le repas des CM2 s'organise, les enfants choisissent le menu qu'ils souhaitent et peuvent apporter bonbons et boissons.

Pour le dernier jour d'école, si le temps le permet l'ensemble des élèves iront pique niquer au pré de la vierge. Nous allons prévenir les équipes enseignantes car le temps de pause risque de dépasser un peu et nous souhaitons les inviter à partager ce temps de pique nique.

Problèmes rencontrés:

Attention ne pas forcer un enfant qui a bien mangé son entrée et son plat à prendre un dessert !

De nombreuses familles ont signalé des restrictions alimentaires, nous rappelons que les familles ont signé une charte lors de l'inscription de leur enfant dans laquelle il est précisé :

Les allergies alimentaires

Pour les parents dont l'enfant présenterait des allergies, l'établissement d'un protocole et la responsabilisation de leur enfant sont primordiaux.

Lorsqu'un enfant est allergique à un aliment, un ingrédient ou plusieurs, il est demandé dans un premier temps un certificat médical attestant de l'allergie puis copie du protocole de l'éducation nationale.

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants, même avec une ordonnance médicale remise par les parents.

Seul un PAI peut autoriser cet acte important et vital pour certains.

Il est évident que la cantine est une collectivité et qu'elle ne peut pas tenir compte des goûts de chacun.

Il a été signalé que du pain de la veille avait été distribué aux enfants. Monsieur Rethore explique qu'il a pu passer deux pains de la veille effectivement par soucis de gaspillage. Il est alors décidé que les enfants auraient du pain frais à disposition dans un bac et qu'à côté s'ils le souhaitent le pain de la veille serait servi en tartines grillées.

De plus, afin que les enfants prennent conscience du gaspillage avec le pain, Maryse Gautier se charge d'acheter un bac transparent qui sera placé à côté de la poubelle lors du débarrassage des plateaux les enfants devront mettre le pain qu'ils n'ont pas mangé dedans. Ce bac sera pesé, l'objectif étant de diminuer le poids du bac au cours de l'année.

Retour et questions des parents

Les enfants mangent déjà trop de sucrerie toute l'année, la mairie n'a pas besoin de distribuer des chocolats à pâques ! L'ensemble de la commission est d'accord pour continuer les sachets de chocolat à Noël et à Pâques pour le bonheur des enfants. Il est par contre décidé que les sachets seraient un peu moins garnis.

Autre

Il est proposé à Madame Ricou d'aller visiter un site de production de lait avec l'AMAP afin de travailler avec eux l'an prochain. Madame Ricou va donc y aller et va proposer à Madame Cornuault de l'accompagner.

Prochaine réunion Lundi 24 juin 2019 à 18h30. Un mot sera diffusé aux familles.